

Flash réglementaire N°34

Bonjour,

Ce flash est établi à partir d'un suivi des principaux sites réglementaires. Il a pour objectif de présenter les actualités légales et réglementaires françaises, européennes et internationales, ainsi qu'une sélection des principales informations publiques communiquées par les associations professionnelles.

Vous trouverez ci-après la veille réglementaire pour la période du **16 décembre au 31 décembre 2023**.



Sujet LCB-FT



Important



Publication / newsletter / avis



Sujet en cours de discussion / consultation



Deadline



Accord de composition / Sanction rendue

A RETENIR



- 19/12/2023 – L'**ESMA** présente une méthodologie pour les **tests de résistances** aux **risques climatiques** et l'analyse de l'impact financier des controverses sur le **greenwashing**. ([Pour plus de détails](#))



- 19/12/2023 – L'**ESMA** met à jour les paramètres et la méthodologie des **tests de résistance** dans le cadre du règlement sur les **fonds monétaires**. ([Pour plus de détails](#))



- 20/12/2023 – L'**AMF** modifie sa doctrine relative aux **procédures d'agrément** et de **déclaration** des OPC suite à la digitalisation des échanges avec l'AMF via la mise en place de l'**extranet ROSA**. ([Pour plus de détails](#))



- 20/12/2023 – L'**AMF** a actualisé son document **DOC-2020-03**, lequel précise les informations requises pour les fonds d'investissement qui adoptent des critères de **développement durable**. Cette mise à jour élargit le champ d'application de ses exigences aux **Autres FIA** qui sont référencés en unités de compte (UC) dans les contrats d'assurance-vie destinés aux **clients non professionnels**. ([Pour plus de détails](#))



- 21/12/2023 – L'**AFG** a répondu à la consultation de la **commission Européenne** sur la **révision du niveau 1 de SFDR**. ([Pour plus de détails](#))



- 22/12/2023 – Selon les dernières prévisions de l'**AMF**, la **bascule de GECO à ROSA produits** devrait être réalisée à la **mi-mars 2024** ([Pour plus de détails](#))

INFORMATION



- 21/12/2023 – L'**AMF** publie la synthèse d'une campagne de **contrôles thématiques** sur les dispositifs de **cybersécurité** des sociétés de gestion. ([Pour plus de détails](#))



- 21/12/2023 – Les trois autorités européennes de supervision (**ESMA, EBA, EIOPA**) ont publié un projet commun de normes techniques (**RTS**) concernant l'**exemption de marges bilatérales** pour les options sur actions et sur indices d'actions, laquelle est censée expirer à compter du 4 janvier 2024. Les trois autorités proposent ainsi une **prolongation de deux ans de cette exemption**, soit jusqu'au 4 janvier 2026. ([Pour plus de détails](#))



- 22/12/2023 – L'**ESMA** publie son **rapport final** portant sur les modifications de la méthodologie des scénarios de **stress tests de liquidité** dans le cadre du règlement des fonds monétaires (**MMFR**). ([Pour plus de détails](#))



- 22/12/2023 – Le **FSB (Conseil de stabilité financière)** et l'**OICB (Organisation internationale des commissions de valeur)** ont publiés leurs rapports finaux sur la **gestion de la liquidité** des fonds ouverts. ([Pour plus de détails](#))

POINT D'ATTENTION



- 21/12/2023 – Le 13 décembre 2023, la Commission des sanctions de l'**AMF** a prononcé à l'encontre d'un conseiller en investissements financiers et son dirigeant une **sanction pécuniaire** de 15 000€. Les griefs notifiés portent sur le non-respect :
 - de ses obligations en matière de **mise à disposition d'informations claires, exactes et non-trompeuses** à ses clients;
 - de ses obligations en matière d'agissement avec soin et diligence pour servir au mieux leurs **intérêts** ;
 - de ses obligations en matière de **recommandations de produits adaptés** à leur **profil** et à leurs **objectifs** ;
 - de ses obligations d'informer ses clients de **l'existence de rémunérations perçues** dans le cadre de ses **conseils** ;
 - de ses obligations d'exercer son activité dans les limites autorisées par son statut et d'identifier les **conflits d'intérêts**. ([Pour plus de détails](#))



- 22/12/2023 – Le 21 décembre 2023, la **Commission des sanctions de l'AMF** a prononcé à l'encontre d'un ancien dirigeant d'une société cotée, une **sanction pécuniaire** de 50 000 €. Les griefs notifiés portent sur des manquements en matière de **publication d'information privilégiée** et de **déclaration de franchissement de seuil**. ([Pour plus de détails](#))



Cabinet spécialisé en conformité, contrôle interne et veille réglementaire qui a pour vocation de travailler aux côtés des sociétés de gestion (SGP) et autres prestataires de services d'investissement (PSI).

DISCLAIMER

Les informations, données et analyses contenues sur ce document ne peuvent en aucun cas être assimilées à des prestations de services ou de conseil rendues par leurs auteurs. Aussi, elles ne peuvent être utilisées comme un substitut à une consultation rendue par une personne professionnellement compétente. En tout état de cause, la responsabilité des auteurs ne pourra en aucun cas être engagée du fait ou à la suite d'une décision prise sur la base des informations, données et analyses présentes sur ce document.

Ce document peut inclure des liens hypertextes vers des sites internet. Le contenu des sites ou des pages de sites tiers sont sous la responsabilité exclusive de leur(s) auteur(s) et ne sauraient engager la responsabilité de Maison de la Compliance.

NOUS CONTACTER



contact@maisondelacompliance.fr



01 78 95 60 80



17 avenue Niel – 75017 Paris



maisondelacompliance.fr